



L'UNSA-POSTES

n'a pas signé

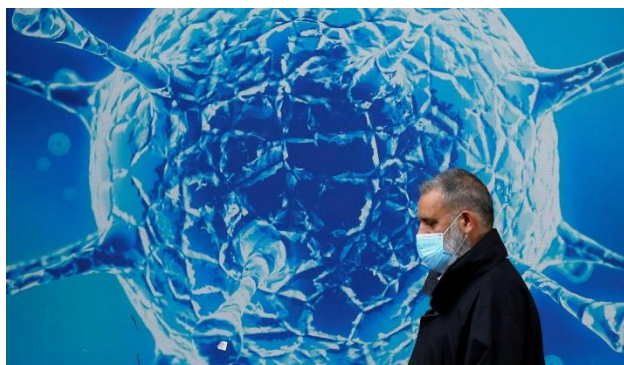
**l'avenant 3 de l'accord relatif
aux primes colis du 11/10/2017**



L'UNSA a demandé d'examiner les possibilités d'évolution de l'article 2.1 selon la croissance des volumes et des résultats liés à la Qualité de Service, comme cela a été fait pour l'avenant du 17/10/2018. Cet avenant réévaluait le montant de la prime challenge et modifiait ses modalités de versement.

Lors du confinement décidé par le gouvernement à compter du 17 mars 2020 le nombre de colis a subi une augmentation exponentielle, et grâce aux salariés du groupe, La Poste a réalisé des bénéfices, le PDG du groupe l'a d'ailleurs clairement souligné fièrement dans les médias.

La pandémie COVID 19 reste traumatisante psychiquement et physiquement pour les postiers et les agents, c'est pourquoi l'UNSA demande une juste rémunération pour les efforts qui ont été réalisés par les agents.



L'Unsa demande qu'une prime au prorata de la présence soit appliquée et que les absences liées au Covid soit neutralisées par respect pour les postiers fidèles aux valeurs du Groupe La Poste.

L'Unsa est en désaccord total avec l'avenant d'octobre 2019 et n'a pas apposé sa signature sur ce document.

Le nouvel accord qui nous a été proposé en octobre 2020 **ne présente aucune nouveauté en faveur des postiers** fidèles et impliqués dans la garantie du service public et de l'économie française.

Le montant de la prime n'est pas revalorisé et le dispositif ne s'applique pas aux agents qui traitent les colis en PPDC, PDC, Multiflux, HLU...

Sans accord de l'Unsa sur cet avenant et conformément à l'article 5 de l'accord relatif aux primes colis du 11/10/2017 : *"Les effets de l'accord Prime continueront à s'appliquer sous la forme d'usages."*

L'UNSA ne voit pas l'intérêt d'apposer sa signature au bas d'un avenant qui ne valorise pas l'implication des agents !



L'UNSA Postes Exige

**Une réévaluation du montant en raison de la pénibilité,
de l'augmentation de la durée et de la croissance de trafic à 2 chiffres.**

**L'UNSA demande que tous les agents qui traitent les colis
soient éligibles aux dispositifs.**

UNSA-POSTES
114avenuedeFontainebleau
94270LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr
01.45.15.07.60



Retrouvez sur notre site Internet :
les Infos Utiles, les Tracts, et tous les Liens
de L'UNSA !

<http://www.unsa-postes.org/>

